

## **BAREME DES HONORAIRES AU 01/01/2018**

### **HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION**

#### **1- Location habitation**

Pour le bailleur, frais et honoraires de location → 1 mois de loyer hors charges.

Pour le locataire frais et honoraire de location → 1 mois de loyer hors charges plafonné à 11 euros/m<sup>2</sup> de la surface habitable soit :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail → 8 euros TTC/m<sup>2</sup> habitable,
- Etat des lieux → 3 euros TTC/m<sup>2</sup> habitable.

#### **2- Location local commercial**

Montant des honoraires → 25 % TTC du loyer annuel hors charges.

#### **3- Gestion locative**

8 % TTC sur les sommes encaissées (loyers, charges, taxes locatives, indemnités d'assurance). 2,5 % TTC pour la garantie de loyers impayés. Pour les prestations complémentaires :

- Réception logements neufs, suivi réserves → 120 euros TTC,
- Représentation en assemblée générale → 120 euros TTC,
- Rédaction renouvellement bail → 120 euros TTC,
- Rédaction avenant au bail → 120 euros TTC,
- Transmission dossier impayés huissier, avocat → 60 euros TTC,
- Signification congé locataire par huissier → 60 euros TTC,
- Déclaration sinistre à l'assurance → 60 euros TTC,
- Gestion suivi travaux → 60 euros TTC.

### **HONORAIRES DE TRANSACTION**

#### **1- Honoraires de transaction**

De 0 à 50 000 euros → 10 % TTC

De 50 001 à 100 000 euros → 9 % TTC,

De 100 001 à 150 000 euros → 8 % TTC,

De 150 001 à 200 000 euros → 7 % TTC,

A partir de 200 001 euros → 6 % TTC.

#### **2- Avis de valeur**

600 euros TTC.